
Lecture de diverses adresses concernant l'Adresse aux Français, lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses concernant l'Adresse aux Français, lors de la séance du 25 vendémiaire an III (16 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an
III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 183;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17673_t1_0183_0000_8

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Représentans du peuple,

L'assassin de Tallien est ennemi du peuple et de la liberté.

Le peuple vous demande une prompte et éclatante justice de ce double attentat; justice, vous ne l'aurez pas promis en vain : elle doit être très sévère dans un gouvernement révolutionnaire; mais elle devient tyrannie quand elle est arbitraire; la tyrannie conduit à la terreur; la terreur est l'arme des rois, elle ne doit frapper que les esclaves.

Continuez vos glorieux travaux. Nous connaissons le vœu de nos concitoyens, il est unanime et nous jurons avec eux guerre aux frippons et aux factieux, et de ne jamais reconnoître que la Convention pour centre de ralliement.

Vive la République, vive la Liberté.

COROUGE l'aîné, *maire*,
Louis LEBIGOT, *agent nat. provisoire*
et neuf autres signatures.

c

[La société populaire et montagnarde de Foix au président de la Convention nationale, du 7 vendémiaire an III] (23)

Citoyen président,

Nous t'adressons une adresse de notre société, que nous te prions de mettre sous les yeux de la Convention nationale. Elle exprime le vœu de nos cœurs, et nous osons espérer qu'à ce titre et sous tes auspices elle sera agréée.

Salut, confiance et fraternité.

Les membres du bureau de la société,

SEGUERLAPIQUE, BRIBE, *présidents*,
LAMOTE, CASSAIGNE, *secrétaires*.

[La société républicaine de Foix à la Convention nationale, du 3 vendémiaire an III] (24)

Citoyens représentans,

Les orages qui ont atristé l'horizon politique ont affecté nos âmes, mais ne les ont pas abattues; nous avons vu l'intrigue et le modérantisme s'agiter dans différents points de la république, pour nous diviser et nous séduire. Le poignard des assassins s'est encore levé contre un de vos membres; son sang a coulé... ainsi désespérant d'anéantir la liberté, les scélérats vouloient immoler ceux qui la défendent.

Législateurs, le peuple est là pour vous secourir; il serait là pour vous venger : constamment occupé de ses représentans, il est prêt à faire à chacun d'eux un rempart de son corps; mais ce peuple vous invite par notre organe, à songer sans cesse à nos intérêts, en continuant

à vous accuser des moyens d'améliorer son sort et d'assurer son bonheur. Voilà l'objet de son attente; voilà celui des devoirs que vous impose sa confiance honorable.

Vos principes et votre fermeté nous annoncent que son espoir sera rempli.

Et nous ennemis déclarés de toute faction, nous zéloteurs ardents de la liberté et de l'égalité, nous jurons de poursuivre tous ceux qui essaieraient d'y porter atteinte : nous jurons de demeurer constamment attachés à la loi et à la Convention nationale : parce que nous voulons être libres; parce que nous connaissons le prix de la liberté, et que cette liberté est et sera toujours le but de nos désirs, le motif de nos travaux et l'objet de tous nos sacrifices.

Salut, fraternité, union et surveillance.

SEGUERLAPIQUE, BRIBE, *présidents*,
LAMOTE, CASSAIGNE, *secrétaires*.

13

Le conseil-général de la commune de Versailles ^a, les citoyens de celle de Mont-Marat ^b, ci-devant Montmartre, la société populaire de Villejuif ^c, les amis de la liberté et de l'égalité de Passy ^d, et le comité révolutionnaire du premier arrondissement de Paris ^e, félicitent la Convention sur ce qu'elle a consacré, dans son Adresse aux Français, les principes sacrés de la liberté publique; ils la remercient de tous ses efforts pour fonder le bonheur du peuple, jurent de lui être fidèles, et l'invitent de rester à son poste jusqu'à ce que la prospérité publique soit irrévocablement affermie.

Mention honorable et insertion au bulletin (25).

a

[Le conseil général de la commune de Versailles, département de Seine-et-Oise, à la Convention nationale, du 23 vendémiaire an III] (26)

Citoyens représentans,

Nous avons lu avec la plus grande satisfaction, citoyens législateurs, votre adresse au Peuple français, en ce que nous y avons vu la ferme résolution où vous êtes, de poursuivre les ennemis de l'intérieur, comme font nos armées, à l'égard de nos ennemis extérieurs.

Le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, sans lequel le vaisseau de la République ne pourroit arriver au port;

(25) P.-V., XLVII, 192-193.

(26) C 321, pl. 1347, p. 22. *Bull.*, 28 vend.; *Ann. Patr.*, n° 654; *Gazette Fr.*, n° 1019; *J. Fr.*, n° 751; *J. Mont.*, n° 5; *J. Perlet*, n° 753; *M.U.*, XLIV, 395.

(23) C 322, pl. 1354, p. 16.

(24) C 322, pl. 1354, p. 17.